

DECISION N°17/2023/Institut Mines-Télécom

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et notamment son article 13.12°/ ;

Vu le volet État du contrat de plan État Région 2021-2027 pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur signé le 25 février 2022;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2022-2-5 du 24 juin 2022 ;

Délégation est donnée à Monsieur Jacques Fayolle, Directeur de Mines Saint-Étienne, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, l'ensemble des documents et accords constitutifs du contrat de plan État Région 2021-2027 dans la limite fixée à 2 988 000 € pour le CPER de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 21 février 2023



Odile GAUTHIER
Directrice générale